



HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Papeete, le 22 décembre 2020

Plan France relance : Lancement des premiers appels à projets au bénéfice des porteurs de projets éligibles en Polynésie française

Pour faire face aux conséquences économiques de l'épidémie sanitaire, l'État a mis en place dès le début de la crise, des mesures de soutien financier aux entreprises et aux salariés.

Pour renforcer cette mobilisation continue, un plan de relance national « France Relance » de **12 mille milliards de Fcfp** (100 milliards d'euros) est déployé en métropole et dans les Outre-mer, autour de **3 volets principaux** : l'écologie, la compétitivité et la cohésion.

- **Le volet « écologie »**, est destiné au financement de la transition durable. L'objectif est d'accélérer la conversion environnementale de l'économie polynésienne ;
- **Le volet « compétitivité »** favorise le développement d'activités intégrant des transformations qui rendront l'économie plus compétitive, tout en créant des emplois, en développant des compétences nouvelles et en valorisant les savoir-faire existants ;
- **Enfin, le volet « cohésion »** a pour objectif d'accompagner une relance économique sociale et territoriale, pour permettre notamment la sauvegarde des emplois existants, l'accompagnement vers l'emploi des jeunes et des personnes vulnérables, le soutien aux secteurs d'activités en difficultés.

Les mesures de ce plan de relance, qui entreront en vigueur progressivement jusqu'en 2022, font l'objet d'une déclinaison dans chacun des territoires ultra-marins. **Certains appels à projets du Plan France relance sont dès à présent applicables en Polynésie française :**

- **Soutien aux investissements industriels ;**
- **Numérisation des entreprises ;**
- **Décarbonation de l'industrie ;**
- **Plan climat de BPI France.**

Les porteurs de projets polynésiens répondant à ces appels à projets sont invités à déposer leurs dossiers sur le site <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises>.

Ce site propose des informations concrètes sur les différentes mesures dont peuvent bénéficier les entreprises, mais aussi les particuliers, les collectivités territoriales et les administrations.

Grâce à un accès personnalisé, par profil d'utilisateur et par typologie de besoins, ce site permet **d'accéder en 5 étapes à un appel à projets.**

Ces étapes sont détaillées dans le livret d'information *ci-joint*. Les liens et les contacts nécessaires pour déposer des demandes ou répondre aux appels à projets sont également détaillés sur ce livret.

Les services de l'Etat et du Pays accompagnent les porteurs de projets pour qu'ils puissent se saisir au mieux des opportunités offertes par ce dispositif.